

s'habituer au système, le marché de détail exigera des prix différents selon les catégories et le consommateur pourra faire son choix en fonction de la qualité désirée et de son budget.

L'entrée en vigueur de cette réglementation devrait entraîner une amélioration de la situation du secteur car il est prévu que, dans ces conditions, la viande importée qui devra aussi être évaluée et classée ne surclassera plus autant la production nationale.

Sous-produits

Le marché manifeste un certain intérêt à l'égard des abats, particulièrement du foie et du coeur de boeuf.

En 1993, le Chili a importé du foie pour une valeur de 2,26 millions de dollars américains et 50 % des importations venaient du Canada. Ses concurrents sont la Nouvelle-Zélande, les États-Unis et l'Australie.

La consommation humaine d'abats est plutôt saisonnière et a lieu essentiellement en hiver. Dans le cas du foie, la consommation annuelle ne varie pas beaucoup et est assez stable. Ce n'est pas le cas pour la consommation de coeur de boeuf, qui est très ponctuelle.

Tant à l'égard des volumes consommés que de leur origine, la consommation de sous-produits est assez stable; il ne devrait pas y avoir de variations importantes de la demande intérieure par rapport au passé.